



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 juin, à 16 heures 30,

Les adhérents de « l'Association pour l'Accompagnement d'entreprises à la Prévention des risques Sécurité et Environnement » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, organisée en distanciel, en utilisant une plateforme informatique de visioconférences, TEAMS, et dans les locaux du Stade Ernest Wallon, situé au 114 rue des Troènes, 31200 TOULOUSE.

Chaque adhérent a été convoqué par courrier, daté du 15 mai 2025, et transmis par courriel le 16 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence, sous forme de collecte d'attestations de présence, qui ont été renseignées, signées et envoyées par courriel par chaque adhérent présent, tant à titre personnel que comme mandataire, en distanciel, et par émargement par chaque adhérent présent en séance.

Trente-sept entreprises étaient représentées (**vingt** en présentiel [annexe 1 – un des membres disposait d'un double pouvoir] et **huit** en distanciel [annexe 2]), **quarante membres** avaient donné un pouvoir au conseil d'administration, soit par l'intermédiaire de son Président, soit par celui de son Directeur [annexe 3].

Le nombre de membres pouvant voter est de cent dix-sept.

L'ensemble des entreprises présentes, ou ayant donné pouvoir, représente **79 % des voix**.

Le quorum est par conséquent atteint.

Pour cette assemblée :

- Monsieur Jean-Louis GORRY préside la séance,
- Monsieur Frédéric ANDRAUD, assure le secrétariat,
- Monsieur Frédéric DUJOLS, en sa qualité de Directeur de l'Association, coordonne la présentation.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée déclare qu'un certain nombre de documents ont été envoyés préalablement par courriel et tenus à disposition, dont :

- La copie de la lettre de convocation adressée aux adhérents,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2024,
- L'inventaire et les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport financier sur les comptes annuels 2024,
- Le prévisionnel 2025,
- Le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire,
- Les statuts de l'association,
- Le règlement intérieur de l'association.

Par ailleurs, la liste des pouvoirs émis à l'attention de la Présidente, sont tenus à disposition.

Le Président déclare que tous les documents devant être, d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Directeur rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

1- Introduction.

2- Présentation des comptes 2024 et budget prévisionnel 2025.

3- Approbation des comptes :

- Exercice 2024,
- Budget prévisionnel 2025,
- Montant des contributions financières 2025,
- Droit d'entrée,
- Cotisation annuelle,
- Affectation des comptes.

4- Rapport d'activités 2024.

5- Points divers :

- Retour enquête de satisfaction 2025.

6- Renouvellement du Conseil d'Administration.

7- Présentation d'un thème : « CST : Campus de l'Espace et des transitions ».

Le Président remercie l'ensemble des membres présents.

En guise d'introduction, le Directeur rappelle les différentes démarches qui ont été effectuées ces dernières années par rapport aux différents votes des assemblées générales, et déclare que ces dernières sont aujourd'hui terminées.

Le Président déclare alors les discussions ouvertes.

POINTS ORDRE DU JOUR 2 & 3 : PRESENTATION DES COMPTES 2023 ET BUDGET PREVISIONNEL 2024 – APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Thierry SEGUR, en tant que trésorier de l'Association, accompagné par Monsieur Stéphane MARTINEZ, du cabinet d'expertise comptable AXIOME, AUENER & ASSOCIES, donnent lecture à l'Assemblée du rapport financier établi pour les comptes au titre de l'année 2024, ainsi que le prévisionnel 2025 et les éléments financiers pour établir les facturations à venir.

La lecture ne donne lieu à aucune remarque, aucun membre n'ayant sollicité de compléments d'informations.

Le Directeur de l'assemblée met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi avec le support du Cabinet Comptable AXIOME, AUENER & ASSOCIES, représenté en séance par Monsieur Stéphane MARTINEZ, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les documents.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le prévisionnel 2025 tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023, s'élevant à **1 316 euros**, est affecté en totalité au fonds associatif, lequel sera porté à **134 623 euros**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale approuve **le maintien des montants des contributions de chaque catégorie**, pour les accès physiques, et du **montant forfaitaire**, pour les accès logiques, pour l'année 2025.

- **Pour les accès physiques :**

	Activité Permanente	Activité Non Permanente
Ingénieur	156 €	78 €
Technicien	105 €	53 €
Ouvrier et assimilé	51 €	26 €

- **Pour les accès logiques :**

Somme forfaitaire :	78 €
---------------------	------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15.3 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le maintien du montant du droit d'entrée**, pour l'année 2025, fixé à **250 euros**.

Pour mémoire, le droit d'entrée 2005 était du même montant et avait été reconduit lors des différentes assemblées générales ordinaires de l'Association pour les années en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15.1 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le maintien du montant de la cotisation annuelle**, 2025, fixé à 100 euros.

Pour mémoire, la cotisation 2005 était du même montant et avait été reconduite les années suivantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT ORDRE DU JOUR 4 : RAPPORT D'ACTIVITES 2024.

Frédéric DUJOLS, en tant que Directeur, relate les principaux chiffres liés aux activités de l'Association au titre de l'année 2024.

Un moment d'échanges est ensuite observé.

POINT ORDRE DU JOUR 5 : POINTS DIVERS.

- Retours Enquête de satisfaction 2025.

Frédéric DUJOLS donne une synthèse de l'enquête de satisfaction menée sur ce second trimestre 2025 auprès de l'ensemble des adhérents, en rappelant la démarche.

67 réponses ont été obtenues, conduisant à une note moyenne de satisfaction de **7,6/10**.

Cette dernière acte que l'ensemble des actions que mène l'Association au titre de son accompagnement pour ses adhérents répondent aux attentes, dans ses missions historiques ainsi que

dans les nouvelles, telles que la mise en place des sessions d'accueil, les analyses des accident du travail ou la pris en compte de l'organisation de formations en sécurité du travail.

L'enquête démontre que le travail entrepris sur la communication sur les missions que propose l'Association est à maintenir et les points de rencontres, collectifs ou spécifiques, à multiplier.

Le site internet de l'Association n'est pas encore bien connu.

L'enquête permet ainsi de conforter les axes de travail pour cette année 2025.

Un moment d'échanges est ensuite observé.

Il est rappelé la volonté du bureau de l'Association de répondre aux sollicitations de ses adhérents afin de les accompagner au mieux dans ses principales missions actuelles ou futures.

L'orientation de l'Association dépend en partie des attentes de ses adhérents.

Aucun autre point divers n'est soulevé par un des participants.

POINT ORDRE DU JOUR 6 : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Aucun autre point divers n'étant abordé et personne ne demandant plus la parole, le Directeur met aux voix la dernière résolution de cette présente Assemblée Générale.

SEPTIEME RESOLUTION

Les QUINZE membres, représentants délégués respectivement de leur société, de l'actuel conseil d'administration, souhaitent être reconduits pour le prochain mandat.

Ainsi, conformément à l'article 15 des statuts, aucun poste au sein du Conseil d'Administration n'est à pourvoir.

Ainsi Mesdames **Agnès BEAUFORT**, de la société GIMN'S, **Marine MOINGEON**, de la société BUREAU VERITAS, **Sandrine LABATUT**, de la société CS GROUP, **Maryline OLLE**, de la société THALES SIX GTS France, et Messieurs **William ALVERNHE**, de la société INSIDE GROUP, **Jean-Louis GORRY**, de la société BiGso, **Pierre DOUSSAIN**, de la société SCALIAN OP, **Stéphane GOUZON**, de la société SECURITAS France, **Sylvain GRANGER**, du groupe AKKODIS, **Patrick MORAN**, de la société THALES SERVICES NUMERIQUES, **Ludovic LABBOZ**, de la société TELESPAZIO France, **Stéphane LAMY**, de la société BASSETTI, **Mathieu MARTIN**, de la société CLS, **Thierry SEGUR**, de la société CAPGEMINI TECHNOLOGIES SERVICES et **Patrick YVARD**, de la société APAVE EXPLOITATION FRANCE, candidatent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le résultat de la composition d'un potentiel bureau, tel que prévu par l'article 9.5 des statuts, sera communiqué à l'ensemble des adhérents.

POINT ORDRE DU JOUR 7 : PRESENTATION D'UN THEME.

Afin de renouer avec le choix des précédents membres des conseils d'administration antérieurs d'exposer une problématique commune aux entreprises intervenantes au CST, Monsieur Pascal GELOTO, sous-directeur adjoint de la sous-direction Etablissement du CST et responsable du Programme « CST, Campus de l'espace et des transitions » rend compte de la stratégie des différents projets en cours et à venir qui vont participer à l'évolution et à la métamorphose du Centre.

Un temps de questions-réponses est observé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée conclut l'assemblée générale ordinaire, remercie l'ensemble des membres présents et déclare séance levée, à 18h35.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance, ainsi qu'un troisième administrateur, conformément à l'article 13.2 des statuts.

Le Secrétaire de séance

Monsieur Frederic ANDRAUD



Le Président de séance

Monsieur Jean-Louis GORRY



Autre Administrateur

Madame Thierry SEGUR

